

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 12 Mai 2020</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;">       Envoyé en préfecture le 05/06/2020        Reçu en préfecture le 05/06/2020        Affiché le         ID : 074-200070852-20200512-CC_73_2020-DE     </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 0 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 73/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le douze mai à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni à huit clos, à la salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 mai 2020</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LE NORMAND. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Madame Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Patrick FALCOZ donne son pouvoir à Paul RANNARD, André BOUCHET donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER, Bruno PENASA donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Jean VIOLLET donne son pouvoir à Christian VERMELLE.</p> <p><b>Suppléant :</b> /</p> <p><b>Absents :</b> Estelita LACHENAL, Christine VIONNET, Grégoire LAFEVERGES, Pascal COULLOUX, Stéphane BRUN.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : SOCIAL, ENFANCE, JEUNESSE – Plan de financement du Pôle médical des Usse.**

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 6-4,  
 Vu la délibération n°2013/09/01 du 16 septembre 2013 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse relative à l'acquisition du bâtiment proposé par la commune de Frangy,  
 Vu la délibération n°2014/02/08 du 12 mars 2014 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse relative au prix d'achat de l'ancienne caserne des pompiers de Frangy,  
 Vu la délibération n°2014/05/05 du 19 mai 2014 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse donnant l'autorisation au Président de poursuivre le projet de réalisation de la maison de santé pluriprofessionnelle,  
 Vu la délibération n°CC 247/2018 du 11 décembre 2018 portant sur le financement de la maison de santé à Frangy,  
 Vu la délibération n°CC 66/2019 du 12 mars 2019 portant sur le nom de la future maison de santé,  
 Vu la délibération n°CC 171/2019 du 8 octobre 2019 portant sur la vente des terrains d'assiette destinés au Pôle médical des Usse,  
 Vu la délibération n°CC 196/2019 du 10 décembre 2019 portant financement du Pôle médical des Usse,  
 Vu l'avis des Domaines en date du 12 février 2020.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône doit réactualiser les délibérations des 11 décembre 2018 et 10 décembre 2019 pour prendre en compte la réactualisation de la valeur du prix d'acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) fournit par le service des Domaines. Considérant que l'avis des Domaines évalue le prix de vente en VEFA des 327 m<sup>2</sup> de surfaces à acquérir en rez-de-chaussée à 866 550 € HT.

Le Président propose le prévisionnel de financement (coût des locaux au rez-de-chaussée uniquement) suivant, à annexer à l'acte d'acquisition notarié, via une VEFA. Il ajoute qu'il convient d'acquérir 9 places de stationnement à l'extérieur au bénéfice du Pôle médical des Usse, au prix total de 28 125 € HT, soit 33 750 €TC. De ce fait, il précise que le coût d'acquisition total est de 894 675 € HT, soit 1 073 610 €TTC, dont l'échéancier de paiement est précisé comme suivant :

	% du coût total de l'opération	Montant HT	Montant TTC
À la signature de l'acte authentique de vente, après le démarrage des travaux	30%	268 402,50 €	322 083,00 €
À l'achèvement des fondations	15%	134 201,25 €	161 041,50 €
À l'achèvement de la dalle haute du RDC	15%	134 201,25 €	161 041,50 €
À la mise hors d'eau/hors d'air	25%	223 668,75 €	268 402,50 €
À l'achèvement des travaux	10%	89 467,50 €	107 361,00 €
À la livraison	5%	44 733,75 €	53 680,50 €
	<b>Total</b>	<b>894 675,00 €</b>	<b>1 073 610,00 €</b>

Le Président propose également que soient achetées 4 places de stationnement dans le parking dédié aux logements côté sud. Il précise que ces 4 places seraient allouées aux professions de santé et notamment aux futurs médecins. Il indique que le coût d'acquisition de ces places est de 6 667 € HT, soit 26 668 € HT pour les 4 places.

Le Président précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur, la CC Usse et Rhône. Le Président annonce que des demandes de subventions vont être faites auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie, pour des montants respectifs de 158 200 €, 200 000 € et 100 000 €.

Ainsi, le plan de financement du projet du Pôle médical des Usse est le suivant :

Construction des locaux en rez-de-chaussée (327 m <sup>2</sup> ) au prix de 2 650 € / m <sup>2</sup>	1 039 860 €
Réalisation de 9 places de stationnement à l'extérieur (113 m <sup>2</sup> ) au prix de 250 € / m <sup>2</sup>	33 750 €
Acquisition de 4 places de stationnement extérieures au prix de 6 667 € par place	32 002 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 105 612 €</b>
Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000 €
Demande de subvention auprès de l'État (contrat de ruralité)	158 200 €
Demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie	100 000 €
<b>Recettes totales</b>	<b>458 200 €</b>
<b>Reste à charge de la CC Usse et Rhône</b>	<b>647 412 €</b>

Le Président propose de valider ce plan de financement, ainsi que son échéancier.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le plan de financement du Pôle médical des Usse.

**S'ENGAGE** à financer les locaux du rez-de-chaussée, les places de stationnement nécessaires à l'utilisation futures par les usagers.

**S'ENGAGE** à acquérir 4 places de stationnement extérieures supplémentaires dédiées aux professions de santé.

**IMPUTE** les dépenses au budget principal de la CC Usse et Rhône.

**AUTORISE** le Président à procéder aux demandes de subventions.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte y afférent.

**SOLLICITE** Maître Gilles de Gruttola, Notaire à Frangy, pour passer les actes.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Reçu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le



ID : 074-200070852-20200512-CC\_73\_2020-DE